

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL
DU
14 DECEMBRE 2022

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur FABRE, Maire.

Le quorum est fixé à 17 membres.

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur BLANC, Patricia GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur DI PERNA, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Madame QUELIN, Monsieur TOCHE-ONTENIENTE, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Monsieur FORTIN (à Madame PARIS), Madame PETIT (à Madame FALCON), Monsieur BOURDIN (à Monsieur de BOISSIEU), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR), Madame CALENDRE (à Madame QUELIN), Monsieur GUERRY (à Monsieur CHRISTIN), Monsieur MARINO-MORABITO (à Madame MEYZONNY)

ABSENTS : Madame ARBORE, Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Monsieur RIBIERE, Madame PONCET

Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour qui est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022		
Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2022		
DIRECTION ACTION EDUCATIVE ET VIE SCOLAIRE		
2022.06.01	Retrait de la délibération n° 2022.05.31 en date du 18 novembre 2022 portant sur les accueils périscolaires et extrascolaires : révisions des tranches de quotients familiaux et mise en place de critères d'accès	Jean-Pierre BLANC

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2022

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2022.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le Procès-Verbal du Conseil municipal du 18 novembre 2022.

Monsieur le Maire et le secrétaire de séance sont invités à signer le procès-verbal.

Monsieur le Maire informe du décès de Monsieur Daniel DUFOUR, agent municipal, décédé jeudi 8 décembre 2022, à quelques jours de son départ à la retraite.
Il demande d'observer une minute de silence en son honneur.

2022.06.01 RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 2022.05.31 EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2022 PORTANT SUR LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES : RÉVISIONS DES TRANCHES DE QUOTIENTS FAMILIAUX ET MISE EN PLACE DE CRITÈRES D'ACCÈS

(Rapporteur : Jean-Pierre BLANC)
Nomenclature : 8.1 Enseignement

Nombre de Présents : 21

Nombre de Votants : 28

Par délibération n° 2022.05.31 du 18 novembre 2022, le Conseil Municipal validait la modification des quotients familiaux appliqués au service de restauration scolaire, avec notamment la multiplication de ces derniers, permettant ainsi de soulager davantage les familles les moins aisées. Cette dernière prévoyait une mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2023, elle n'a donc pas encore été exécutée.

Cette délibération, présentée tardivement, n'a pu être transmise dans les délais réglementaires aux membres du Conseil Municipal, portant de fait préjudice au caractère du délai suffisant pour l'information des membres de l'Assemblée.

Par conséquent, et bien que cet ajout ait été validé par l'ensemble des membres du Conseil Municipal lors de sa transmission, au regard de son caractère fondamental, la Municipalité a fait le choix de présenter le retrait de cet acte. De fait, l'ensemble de ses effets, et notamment la baisse de la tarification ne pourra être appliqué immédiatement en raison de ce vice de forme.

La Municipalité souhaite rouvrir ce chantier rapidement afin d'adapter encore plus finement cette répartition des quotients familiaux. Une délibération sera présentée ultérieurement en conséquence, une fois les consultations abouties.

Intervention de Madame MEYZONNY (groupe « Ambérieu Citoyenne ») :

« Monsieur le Maire, nous savons très bien que ce retrait administratif reviendra sur le tapis. Nous espérons qu'à cette occasion, nous serons tous autour de la table avec beaucoup plus de concertation, ainsi que les représentants des parents d'élèves qui ont leur mot à dire. Ce sujet sensible, vous avez pu le constater avec la mobilisation des parents d'élèves, doit être une co-construction afin d'arriver à trouver la plus juste des solutions.

Peut-être que ce retrait aura dans votre équipe fait en sorte que vous compreniez qu'il faut, à l'avenir, être plus attentif aux doléances de vos concitoyens et de l'opposition.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et à toutes de la part du groupe « Ambérieu Citoyenne » ».

Monsieur CHRISTIN souligne le problème de méthode, récurrent dans la conduite de différents projets municipaux. Il précise que cela a été souligné par la Cour Régionale des Comptes. Il revient sur la présentation de cette délibération, qui, selon lui, n'a pas été acceptée par l'ensemble des élus lors de sa transmission : la délibération a été donnée en commission mais n'a pas fait l'objet de retour. Il dit déplorer ce genre de méthode qui va à l'encontre de la démocratie.

Il revient sur l'existence du groupe de travail sur le temps de restauration et dit être « POUR » rejoindre ce groupe de travail et travailler la concertation.

Monsieur le Maire dit qu'il ne comprend pas le lien avec la Cour Régionale des Comptes.

La Commission **Action Éducative et Vie scolaire**, lors de sa séance en date du **09 décembre 2022** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **09 décembre 2022** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

1. **DE RETIRER** la délibération n°2022.05.31 du 18 novembre 2022 portant sur les accueils périscolaires et extrascolaires : révisions des tranches de quotients familiaux et mise en place de critères d'accès.

Monsieur le Maire annonce, pour rester en cohérence avec le plan de sobriété énergétique, mais également auprès de l'ensemble des utilisateurs de salles communales, l'annulation de la soirée des « Vœux à la population ».

Il précise que des vœux seront toutefois présentés sous une forme en cours de réflexion.

Il conclut la séance en souhaitant de bonnes fêtes à l'ensemble des élus.

Monsieur le Maire lève la séance à 18h20.

Procès-verbal approuvé lors de la séance du Conseil Municipal
en date du 3 février 2023 et affiché le 10 février 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu en Bugey

Philippe DI PERNA
Secrétaire de séance



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022**FEUILLE DE PRESENCE**

P : PRESENT 21
A : ABSENT 5
E : EXCUSÉ(E) 7

NOMS	EMARGEMENT	NOMS	EMARGEMENT
Daniel FABRE	P	Pascale ARBORE	A
Daniel GUEUR	P	Nelly COULET	P
Sylvie SONNERY	P	Mehmet KARTAL	A
Christian de BOISSIEU	P	Alain RICHER	P
Liliane FALCON	P	Marlène BRISSEZ	P
Christophe FORTIN	Excusé Procuration S. PARIS	Gisèle ARENA	A
Aurélie PETIT	Excusée Procuration L. FALCON	Guillaume RIBIERE	A
Jean-Pierre BLANC	P	Sarah PONCET	A
Patricia GRIMAL	P	Jacques BECQUART	P
Ronald GRANJU	P	Rémi CHRISTIN	P
Stéphanie PARIS	P	Marie CALENDRE	Excusée Procuration MC QUELIN
Thierry DEROUBAIX	P	Joël GUERRY	Excusé Procuration R. CHRISTIN
Fabrice BOURDIN	Excusé Procuration C. de BOISSIEU	Marie-Claudie QUELIN	P
Josiane ARMAND	Excusée Procuration D. GUEUR	Antoine MARINO-MORABITO	Excusé Procuration MP MEYZONNY
Philippe DI PERNA	P	Daniel TOCHE-ONTENIENTE	P
Marie-Christine SEYTIER	P	Marie-Pierre MEYZONNY	P
Jean-Marc RIGAUD	P		